



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

À une séance en ajournement du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 1^{er} octobre 2015 à 18h30 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Monsieur Carol Tremblay, Madame Marie-Lise Poitras et Monsieur Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Sont absentes : Madame Claudine Roussel, Madame Claudette Roussel et Madame Line Boulianne

Ouverture de la séance à 18h30 heures

Madame Andrée Lessard, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

4.0 DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

4.1 Demande de l'Association Régionale de Camping et Caravaning de l'Outaouais

17. AFFAIRES NOUVELLES

17.6 Dépôt/ Demande du Regroupement des Utilisateurs du Chemin du Lac Denis

17.7 Modification du règlement #15-458

17.8 Dépôt/ SADC de la Haute-Côte-Nord pour l'acquisition du matricule 8557931898

17.9 Autorisation de paiement – Sûreté du Québec

17.10 Demande d'installation d'une lumière de rue

17.11 Demande de collaboration pour le Camping municipal

17.12 Avenant d'ingénierie de Groupe-Conseil TDA/ rue du Quai

17.13 Autorisation/ Appel d'offres public pour réfection rue du Quai

17.14

17.15

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

20. CLÔTURE DE LA SÉANCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 18h30 heures par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.



N° 15-10-313

No de résolution
ou annotation

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

N° 15-10-314

**DEMANDE DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE CAMPING ET
CARAVANING DE L'OUTAOUAIS (ARCCO)**

ATTENDU QUE Monsieur Menard de l'Association régionale de Camping et Caravaning de l'Outaouais (ARCCO) a fait une demande auprès de Monsieur Yves Martel concernant leur prochaine visite sur la Côte-Nord en 2016;

ATTENDU QUE l'Association régionale de Camping et Caravaning de l'Outaouais organise pour une 4^e année consécutive, la visite d'une région du Québec;

ATTENDU QUE leur séjour se déroulera sur une période de 2 (deux) semaines qui les amèneront de Tadoussac à Havre-Saint-Pierre;

ATTENDU QUE l'ARCCO terminera leur séjour de camping dans la municipalité des Escoumins et qu'ils seront approximativement un groupe de 15 (quinze) à 20 (vingt) caravaniers (30 à 40 personnes) et que ceux-ci recherchent un endroit pour les accueillir adéquatement;

ATTENDU QU'ils ne demandent aucun service d'eau ou d'électricité;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'Association régionale de Camping et Caravaning de l'Outaouais (ARCCO) à occuper l'espace de stationnement au centre multifonctionnel et au besoin, le terrain du 12, rue Boily appartenant à la Municipalité pour leur rassemblement qui se tiendra le 6 juillet 2016.

N° 15-10-315

**DEMANDE DU REGROUPEMENT DES UTILISATEURS DU CHEMIN DU
LAC DENIS**

ATTENDU QUE le Regroupement des Utilisateurs du Chemin du Lac Denis a affirmé qu'ils ont procédé à l'amélioration du chemin allant à la pourvoirie Shamrock en investissant la somme de 20 000 \$ (vingt mille dollars) par l'obtention d'un projet de 14 000 \$ (quatorze mille dollars) avec la participation financière de leur groupe au montant de 6 000 \$ (six mille dollars);

ATTENDU QUE le Regroupement des Utilisateurs du Chemin du Lac Denis a remarqué que pour la portion entre la première ligne de transmission et celle à l'entrée d'accès au lac municipal (le Lac Gardner), les aulnes sont de plus en plus présents;

ATTENDU QUE le Regroupement des Utilisateurs du Chemin du Lac Denis demande à la municipalité des Escoumins s'il serait possible, comme l'a déjà été fait dans le passé, de tasser les aulnes avec de la machinerie sur la portion entre la première ligne de transmission et l'entrée d'accès au lac municipal afin que l'utilisation du chemin soit plus sécuritaire pour les usagers;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE la demande du Regroupement des Utilisateurs du Chemin du Lac Denis est tardive pour effectuer ces travaux, car ceux-ci n'ont pas été budgétés pour l'année 2015;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Carol Tremblay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil analysera la demande au prochain budget pour l'année 2016.

N° 15-10-316

MODIFICATION DU RÈGLEMENT #15-458

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Les Escoumins désire modifier le règlement #15-458 ayant pour objet de décréter une dépense ainsi qu'un emprunt pour effectuer des travaux de pavage dans diverses rues de la municipalité de Les Escoumins comme suit :

- L'annexe A, déposée initialement pour le coût des travaux dont ceux en régie au montant de 195 000 \$ sera remplacé par l'annexe A.1 au montant de 176 000 \$;
- Modifier le montant de la dépense et de l'emprunt de 1 651 600 \$ dans l'ensemble du règlement #15-458 au montant de 1 632 600 \$.

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la modification des points mentionnés ci-dessus du présent règlement #15-458.

N° 15-10-317

AUTORISATION DE PAIEMENT – SÛRETÉ DU QUÉBEC

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le paiement pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2015 au montant de 54 812\$ (cinquante-quatre mille huit cent douze dollars).

N° 15-10-318

DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE LUMIÈRE DE RUE / MONSIEUR YVES DESCHÊNES

ATTENDU QUE Monsieur Yves Deschênes a fait une demande pour l'installation d'une lumière de rue face au 851, Route 138;

ATTENDU QUE Madame Caroline Gagnon, directrice des travaux publics nous a affirmé qu'il y avait un poteau devant sa propriété;

ATTENDU QUE lors d'une demande récente d'un autre résident des Escoumins, nous avons mentionné qu'il était de la responsabilité du citoyen d'installer une lumière pour identifier sa maison et son entrée;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte de budgéter pour l'année 2016, l'installation des lumières de rues devant les propriétés situées au 495, route 138 ainsi qu'a 851, Route 138.



N° 15-10-319

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

DEMANDE DE COLLABORATION POUR LE CAMPING MUNICIPAL

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins souhaite aménager un camping municipal sur le bord de la rivière au « Parc des chutes »;

ATTENDU QUE ce camping municipal serait en partenariat avec la Corporation de Développement des Escoumins et la Corporation de gestion de la Rivière à Saumon de Les Escoumins (C.G.R.S.E);

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Carol Tremblay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil nomme Monsieur Denis Morin, Madame Claudine Roussel, conseillers ainsi que Monsieur André Desrosiers, maire de Les Escoumins, pour siéger sur le comité du camping municipal;

QUE la municipalité des Escoumins demande à la Corporation de gestion de la Rivière à Saumon de Les Escoumins d'élire 2 (deux) membres de leur Conseil ainsi que le directeur du C.G.R.S.E, Monsieur Jacques Auger, à siéger sur ce comité;

QUE le Conseil municipal souhaite également que 2 (deux) membres de la Corporation de Développement des Escoumins soient présents sur ce comité;

QUE le Conseil demande aussi la collaboration de Monsieur Yves Martel et de Madame Caroline Gagnon comme employés municipaux à siéger sur ce comité;

QUE Madame Andrée Lessard, directrice générale de la Corporation de Développement des Escoumins ainsi que directrice générale par intérim de la municipalité des Escoumins soit également présente sur ce comité.

AVENANT D'INGÉNIERIE DE GROUPE-CONSEIL TDA/ RUE DU QUAI

ATTENDU l'avenant d'ingénierie de Groupe-Conseil TDA pour la modification du devis de la rue du Quai afin de modifier les travaux en régie pour donner ceux-ci à contrat;

ATTENDU QUE la date limite pour remettre les documents nécessaire est le 8 octobre 2015;

ATTENDU QUE Groupe-Conseil TDA nous ont affirmé qu'il ferait tout en leur pouvoir pour les remettre à temps;

ATTENDU QUE les documents seront publiés sur SEAO le 9 octobre 2015 et que l'ouverture des soumissions pourrait se faire le 19 ou le 20 octobre prochain;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la préparation de l'avenant pour le projet de la rue du Quai.

N° 15-10-321

AUTORISATION/ APPEL D'OFFRE PUBLIC POUR RÉFECTION DE LA RUE DU QUAI

ATTENDU QUE les travaux de la rue du Quai doivent débuter le plus rapidement possible;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE les travaux devaient se faire en régie par les employés des travaux publics;

ATTENDU QUE par manque de temps, les employés des travaux publics sont afférés à d'autres tâches;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise à aller en appel d'offres pour octroyer le contrat à un quiconque entrepreneur.

N° 15-10-322

AUTORISATION / APPEL D'OFFRE PUBLIC POUR SURVEILLANCE DE CHANTIER / RUE DU QUAI

ATTENDU QUE les travaux de la rue du Quai doivent débiter le plus rapidement possible;

ATTENDU QUE la surveillance de chantier pour les travaux de la rue du quai devait se faire en régie par les employés des travaux publics;

ATTENDU QUE par manque de temps, les employés des travaux publics sont afférés à d'autres tâches;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise à aller en appel d'offres pour octroyer le contrat de la surveillance de chantier pour la rue du Quai à un quiconque entrepreneur.

N° 15-10-323

CLÔTURE DE LA SEANCE

À 19h10 l'ordre du jour étant épuisé :


IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : 0



André Desrosiers,
Maire



Andrée Lessard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.